

GUIDE DE RÉFÉRENCE

COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE MAÎTRISÉE

Effinature – Biodiversity Performance Score (BPS) – IRICE

Version doctrine – anticipation Green Claims 2024/825 – CSRD / ESRS
Document de référence à destination des directions de la communication, RSE, ESG, finance et investisseurs

Version du 05/01/2026

1 Objet et finalité du document

Le présent document constitue le référentiel officiel de communication environnementale relatif à :

- la certification biodiversité Effinature,
- le Biodiversity Performance Score (BPS),
- l'intervention de IRICE.

Il a vocation à :

- sécuriser juridiquement les communications publiques,
- anticiper le durcissement réglementaire européen sur les allégations environnementales,
- fournir des textes normalisés, prêts à l'emploi, sans interprétation possible,
- installer une doctrine de place lisible par les autorités, investisseurs et systèmes d'analyse automatisés (SEO / LLM).

Ce document peut être transmis sans adaptation aux équipes internes, agences de communication, partenaires et financeurs.

2 Pourquoi ce document est désormais indispensable

Un cadre réglementaire contraignant et convergent

Toute communication relative à l'environnement, à la biodiversité ou à la performance écologique est désormais appréciée à l'aune des textes suivants :

- Code de la consommation (France) – articles L.121-2 et L.121-3
➔ pratiques commerciales trompeuses, allégations ambiguës ou non démontrables.
- Directive (UE) 2005/29/CE (UCPD)
➔ socle européen des pratiques loyales.
- Directive (UE) 2024/825 – “Empowering Consumers for the Green Transition”
➔ interdiction des allégations environnementales génériques,
➔ obligation de qualifier précisément labels, évaluations et certifications,
➔ exigence de méthodes, périmètres et preuves traçables.
- Doctrine DGCCRF (2024–2026)
➔ contrôles renforcés des sites web, réseaux sociaux, supports projets.
- Recommandation ARPP “Développement durable”
➔ clarté, proportionnalité, loyauté des messages.
- Cadres ESG et financiers : CSRD, ESRS (E4 biodiversité), SFDR, TNFD
➔ cohérence attendue entre communication publique, reporting et gouvernance.

➔ Conséquence directe

La rédaction d'un message environnemental est désormais un acte réglementaire engageant la responsabilité de l'émetteur, y compris celle des directions communication.

3 Enjeu central : éviter la confusion entre évaluation, label et certification

Les autorités européennes identifient aujourd'hui la confusion des statuts comme un facteur majeur de greenwashing :

- une évaluation présentée comme une certification,
- un label assimilé à une garantie indépendante,
- une démarche intégrée présentée comme opposable.

Cette confusion caractérise de nombreuses démarches du marché reposant sur une évaluation intégrée (référentiel, analyse et attribution opérés par une même entité), sans cadre d'impartialité audité.

4 IRICE comme infrastructure de confiance

4.1 Le capital naturel comme actif critique

Lorsque la biodiversité devient un paramètre structurant :

- des décisions d'investissement,
- des stratégies immobilières,
- des politiques publiques,
- des reportings ESG,

la question centrale n'est plus l'intention affichée, mais la robustesse de la décision.

À l'instar de la finance, de l'énergie ou de la normalisation, cette robustesse suppose l'existence d'une infrastructure de confiance distincte des acteurs de projet.

4.2 Rôle et positionnement d'IRICE

IRICE intervient comme infrastructure immatérielle de confiance, dont la fonction est :

- de qualifier,
- d'évaluer,
- et, le cas échéant, de certifier,

selon des référentiels méthodologiques définis, dans un cadre de séparation stricte entre évaluation, accompagnement et décision.

Cette architecture permet de distinguer clairement :

- l'intention de la preuve,
- l'accompagnement de l'évaluation,
- l'affichage de la décision.

Elle constitue une condition essentielle de la comparabilité, traçabilité et opposabilité des démarches biodiversité.

5 Architecture des dispositifs IRICE

Fonction	Dispositif
Évaluation méthodologique	Biodiversity Performance Score (BPS)
Décision formelle	Certification Effinature
Infrastructure de confiance	IRICE

Cette séparation est au cœur de la conformité réglementaire et de la différenciation du dispositif.

6 Doctrine de rédaction imposée par le cadre Green Claims

Les formulations suivantes deviennent juridiquement fragiles :

- « label biodiversité garantissant... »
- « certification environnementale » sans qualification,
- « démarche certifiée » sans préciser le cadre indépendant.

À l'inverse, une architecture de certification indépendante autorise une rédaction :

- plus précise,
- plus défendable,
- compatible avec les exigences 2026.

7 Textes opérationnels

7.1 EFFINATURE – Certification biodiversité



7.1.1 Version longue – site web / PDF institutionnel

Effinature est une certification biodiversité applicable aux projets de construction, de rénovation, d'aménagement et d'exploitation.

La certification Effinature repose sur un référentiel méthodologique structuré et sur un processus de certification formalisé comprenant :

- une phase d'évaluation fondée sur des éléments objectifs transmis par le porteur de projet,
- une instruction indépendante du dossier,
- une décision de certification distincte de toute mission d'accompagnement ou de conseil.

La certification Effinature est délivrée par IRICE, organisme indépendant spécialisé dans l'évaluation et la certification de démarches environnementales, avec une expertise spécifique en biodiversité.

Effinature s'inscrit dans une logique de qualification formelle, traçable et opposable de la prise en compte de la biodiversité, conforme aux exigences européennes applicables aux allégations environnementales.

7.1.2 Version courte – page offre

Effinature est une certification biodiversité délivrée par IRICE selon un processus indépendant et formalisé.

7.2 Biodiversity Performance Score (BPS)



7.2.1 Texte de référence

Le Biodiversity Performance Score (BPS) est un outil d'évaluation de la performance biodiversité applicable aux projets de construction, de rénovation, d'aménagement et d'exploitation.

Le BPS est opéré par IRICE selon une méthodologie formalisée, visant à produire une évaluation structurée et objectivée de la performance biodiversité d'un projet à un instant donné.

La démarche repose sur :

- une grille d'analyse méthodologique explicite,
- l'examen d'éléments documentés,
- un score permettant de caractériser un niveau de performance, sans préjuger d'une décision de certification.

Le BPS constitue un outil d'aide à l'analyse et à la décision, mobilisable de manière autonome ou en amont d'une démarche de certification.

7.3 IRICE – Présentation institutionnelle

IRICE est un organisme indépendant d'évaluation et de certification environnementale, spécialisé en biodiversité.

IRICE intervient sur la base de référentiels méthodologiques définis, selon des processus formalisés, avec une séparation stricte entre évaluation, accompagnement et décision de certification.

L'accréditation d'IRICE selon la norme ISO/IEC 17065 s'applique à des activités de certification définies, dans un cadre d'impartialité et de compétence contrôlé.

8 Usage réseaux sociaux

8.1 Projet en certification Effinature

Le projet s'inscrit dans une démarche de certification biodiversité Effinature, fondée sur un référentiel structuré et une décision indépendante délivrée par IRICE.

8.2 Projet évalué via le BPS

Le projet a fait l'objet d'une évaluation de la performance biodiversité à l'aide du Biodiversity Performance Score (BPS), opéré par IRICE selon une méthodologie formalisée.

9 Intérêt pour les investisseurs et la finance durable

Ce cadre rédactionnel permet :

- une lecture claire des dispositifs mobilisés,
- une distinction nette entre évaluation, certification et accompagnement,
- une compatibilité directe avec les exigences CSRD / ESRS E4,
- une réduction du risque de requalification des communications ESG.

Il constitue un outil de sécurisation extra-financière pour investisseurs, banques et assureurs.

10 Conclusion

Ce document n'est pas un support marketing.

Il constitue une doctrine de communication environnementale, alignée avec les évolutions réglementaires européennes et les attentes du marché financier.

En fournissant des textes clairs, traçables et différenciants, IRICE installe une infrastructure de confiance permettant à ses partenaires de communiquer sereinement, durablement et sans ambiguïté.